

Conseil Communautaire du 23 janvier 2017

Intervention de Jacky LAVERDURE

Points 15 et 16 : Approbation de la mise en compatibilité du PLU de La Côte-Saint-André par déclaration de projet et de la révision de l'AVAP de La Côte-Saint-André

Mesdames Messieurs les Conseillers Communautaires, vous allez devoir vous prononcer sur les dossiers de la mise en compatibilité du PLU de La Côte-Saint-André par déclaration de projet et de la révision de l'AVAP de La Côte-Saint-André.

Notre groupe municipal La CSA Pour Tous accompagné par l'Association La CSA Pour Tous vous a transmis début novembre notre analyse du dossier, document transmis lors de l'Enquête Publique.

Ainsi, nous avons joué notre rôle d'élus responsables et constructifs :

- **Nous avons souligné la fragilité du dossier** sur le plan juridique en pointant des incohérences qui ont été corrigées, ce qui permet de sécuriser le dossier et d'éviter d'éventuels recours.
- **Nous avons confirmé que nous sommes tout à fait d'accord**
 - d'aménager le carrefour « Place Berlioz »,
 - que la réalisation de structures de sécurité pour les piétons et les modes doux est une nécessité.
 - L'aménagement côté Ouest d'un accès piétonnier au Jardin de Ville avec embellissement paysager
- **Nous constatons quelques avancées** : protection des deux arbres « remarquables » le séquoia et le catalpa et confirmation de limiter l'emprise de la zone Ne à 25% de la zone initiale N, soit 1/3 du Jardin de Ville
- **Nous avons souligné la légèreté de l'argumentation pour justifier l'amputation d'une partie du Jardin de Ville pour réaliser un parking** : une succession d'affirmations sans justifications. **Nous restons opposés à ce choix de la Mairie qui n'a absolument pas évalué les besoins de stationnement dans le secteur**, fait confirmé par M. l'adjoint aux travaux lors du conseil municipal du 12 janvier dernier. Forts de notre travail de comptage des places de stationnement les matinées un peu tendues et d'évaluation de l'offre de stationnement, nous avons démontré que **ce parking n'est pas nécessaire**. Chiffres à l'appui, nous avons démontré, dans la lettre/document que nous vous avons transmis que **le projet proposé créerait**, je cite, « **tout au plus quelques dizaines de places nouvelles !!!!** ».

Et ce constat est clairement confirmé dans le fichier transmis avec ce point n° 15 de l'ordre du jour, l'« Annexe 1a fascicule 1 PLU LCSA ». A la dernière page 18, il est écrit « **Suite à l'enquête publique, il est précisé que le nombre de places n'est pas définitivement arrêté car le projet est au stade d'étude et non dans une version définitive. Le projet prend en compte la préservation des arbres remarquables par exemple, ce qui influence le nombre de stationnements possible. En considérant le solde des places créées et supprimées, on peut cependant estimer un gain de 25 places supplémentaires sur le secteur. De plus, le potentiel des places du parking des Bains-Douches (27 places), aujourd'hui peu utilisé, sera valorisé car plus accessible. Enfin l'aménagement d'une gare routière se traduit par la disparition de places. Si elles ne sont pas compensées par ailleurs, la capacité d'accueil sera réduite sur le secteur.** »

La Mairie a donc largement surestimé le nombre de places nouvelles en ayant laissé écrire dans le dossier d'enquête publique que le projet allait créer quelques 86 places

nouvelles.

Sachez que, du Sud au Nord du lycée Berlioz au Château, d'Ouest en Est d'Intermarché au café du Chuzeau, dans cet espace, on compte plus de 1400 places publiques de stationnement. Donc ce ne sont pas 25 places supplémentaires qui vont changer la donne.

Compte tenu de la création de si peu de places nouvelles, il est donc **plus que prétentieux d'affirmer qu'il va permettre le désengorgement du centre-ville des voitures...**

Et **prétendre « Etendre l'offre de stationnement »** comme c'est écrit P. 13 de la déclaration de projet **est une tromperie!**

Nous avons fait des contre-propositions, montrant qu'il existe des solutions alternatives dans lesquelles la Communauté de Communes a un rôle à jouer : le fond du parking du Lycée et la Ferme De Chastenet.

De toute évidence, un tel parking ne règle rien en matière de stationnement ni à court terme ni à long terme.

Le président NEUDER a expliqué que les élus communautaires avaient la compétence Urbanisme mais pas la responsabilité des projets communaux.

Ma réponse et la 2^{ème} partie de mon intervention :

Justement, nous avons constaté encore une incohérence qui peut amener un recours administratif. Et là, la responsabilité de la Com Com est engagée.

Contrairement à ce qui est affirmé dans la délibération n° 15, **la contradiction soulevée par le Commissaire enquêteur concernant l'OAP n°2 et le projet esquisse demeure.**

Nous avons en effet **deux projets présentés :**

L'un, le plan esquisse affiché page 11 de la déclaration de projet que nous avons analysé avec le constat fait sur le peu de création de places nouvelles alors même qu'est amputé fortement le Jardin de Ville et que **sur ce plan, toute la Place Berlioz reste en parking.**

L'autre, présenté dans l'Annexe 4 OAP page 20 figure 6 intitulé Organisation des déplacements et stationnements (mis à jour suite à enquête publique) :

Toute une partie ouest de la Place Berlioz n'est plus un parking. Or **ce document a été actualisé suite à l'enquête publique d'octobre....**

D'où l'incohérence avec l'esquisse de la déclaration de projet.

... à moins que le Maire ouvre le parking programmé sur le Jardin de Ville et ne réalise pas l'aménagement complet de la Place Berlioz.

Et j'ai questionné le Maire :

M. le Maire, quel est le projet que vous voulez réaliser ?

Ce devrait être celui de l'OAP qui est un document structurel officiel d'un PLU. Certes, une OAP n'est pas un projet totalement ficelé mais sa philosophie doit être respectée.

Après plusieurs allers-retours entre le plan esquisse et l'OAP n°2 modifiée, le Président a demandé au Maire de La CSA de regarder cela de plus près.

Nous avons épuisé les points restants de l'ordre du jour sauf le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire).....

Comme la réponse de M. Gullon tardait, **une suspension de séance a été proposée par le Président....**

10 minutes plus tard, le Maire Joël Gullon estimant que l'on pouvait voter l'ensemble du

dossier en l'état, **le Conseil a voté à l'unanimité la délibération moins mon vote contre !!**

Sur la révision de l'AVAP, Unanimité moins 2 votes contre (Eric Germain-Cara et moi) et une abstention

Et nous avons alors examiné le **ROB 2017** jusqu'à minuit !!!

Je suis intervenu sur **la question de l'office du tourisme** : L'actuel office du tourisme est un bâtiment modulaire qui selon le Maire va rester en place (plan p11 de la déclaration de projet du PLU voté au point 15 ce soir). Alors, que va devenir la ferme De Chastenet propriété de notre Communauté de communes ? Il va bien falloir tôt ou tard décider de son avenir.... avant qu'elle ne s'écroule ! ... d'autant que cette maison appartenait à la famille Berlioz, habitée par leur métayer, quand Hector était jeune..

Réponse du Président Neuder : Nous réfléchissons avec le Conseil départemental et l'AIDA à utiliser ce tènement pour transférer l'AIDA actuellement sur La Tronche (au musée Hébert) à La Côte-Saint-André, ce qui assurerait la pérennisation du festival sur La Côte. Décisions dans l'année qui vient.....